

Compte rendu et conclusions de notre entretien du Mardi 27 Octobre 2020

Présents

- Monsieur le Maire de La Teste de Buch
- Monsieur le premier adjoint
- Yvon Corcia, Président de l'Association AVDO
- Hervé LE MONIES

Cette réunion, organisée à la demande de notre association avait pour objectif d'interpeller le Maire de La Teste sur les questions de sécurité concernant l'Avenue des Ostréiculteurs et ses abords.

Les questions abordées avaient comme points communs :

- un caractère d'urgence
- une possibilité de réalisation à court terme
- un coût modéré
- une mise en œuvre inscrite totalement dans les domaines de compétence du Maire, réglementaires et budgétaires.

Avenue des Ostréiculteurs

Cette avenue étroite (4,7 mètres environ), lieu éminemment touristique et partiellement en impasse, très fréquentée par les promeneurs, piétons et cyclistes, ne dispose d'aucun aménagement pour les protéger (trottoirs et piste cyclable).

Nous vous avons demandé que soient réalisés les aménagements suivants :

1. limitation de vitesse à 30 km/h avec panneaux de signalisation
2. délimitation d'une voie piétonne
3. pose de dispositifs de ralentissement, chicanes, rétrécissements à une voie ou ralentisseurs.

Accessoirement des contrôles de vitesse aléatoires, dans le cadre de la limitation à 30Km/h, pourraient être réalisés à titre dissuasif.

Ces aménagements sont à cout très réduit et peuvent s'inscrire dans une échéance court terme avant des travaux de réaménagement global à plus long terme.

Vous avez répondu à ces demandes par plusieurs objections :

- Une décision d'aménagement est du ressort du SMPBA car l'Avenue est dans l'emprise départementale

Les textes réglementaires du code des collectivités locales attribuent la pleine responsabilité de tels aménagements sur les voies départementales traversant leurs communes aux maires des communes concernées dans le cadre de leurs pouvoirs de police (Cf Code général des collectivités territoriales).

Nous n'avons pas compris votre objection dans ce cadre.

- Le Maire doit rencontrer le SMPBA au cours des jours à venir, Ce sujet de l'aménagement court terme sera évoqué avec eux.
- Nous vous avons fait parvenir un mémo par mail sur les aménagements court terme ainsi que la liste des signataires de la pétition relative à cet aménagement.

- La limitation de vitesse à 30 km/h doit être justifiée par des obstacles particuliers sur la chaussée

Cette objection nous a surpris car de nombreuses voies à La Teste, disposant de trottoirs et sans obstacles particuliers sont déjà limitées à 30 km/h avec zones de ralentissement à voie unique comme la rue André Lesca par exemple et d'autres voies adjacentes à l'Avenue des Ostréiculteurs

Nous faisons remarquer que certaines grandes villes comme Nantes sont dans leur ensemble classées en zone 30.

Vous nous avez proposé de demander à la police nationale des contrôles de vitesse.

Portes de l'écluse du Canelot

Cette écluse est équipée de deux portes, une porte principale et une porte de secours. Actuellement la porte principale n'est pas fonctionnelle et le fonctionnement de l'écluse n'est assuré que par la porte de secours.

Cette situation est dangereuse. Avec un coefficient de 110, et en cas de défaillance des portes un triangle délimité par les avenues des Ostréiculteurs, de Curepipe et la rue du moulin des bordes serait inondé par une hauteur d'eau de 1 mètre.

Un projet de réhabilitation avait été annoncé par la municipalité précédente à la suite d'un diagnostic et d'une évaluation du cabinet SAFEGE. Cette recommandation est en attente.

Elle devrait être prise en compte par « l'aménagement du trait de côte » pris en compte dans le budget du SIBA.

Problèmes d'accès de l'extrémité Nord de l'allée du Canelot

(Sécurité accès pompiers et ramassage poubelles)

Cette question n'a pu être traitée faute de temps mais nous souhaiterions l'évoquer lors d'une prochaine réunion.

Nous avons souhaité limiter l'ordre du jour de cette réunion aux questions urgentes et de sécurité.

Réaménagement de la « façade maritime » .

Il s'agit d'un projet phare de votre mandature.

Lors de l'entretien préliminaire avec le premier adjoint nous avons été surpris d'apprendre que l'Avenue des Ostréiculteurs ne faisait pas partie du périmètre concerné de cette « façade maritime ».

Nous souhaiterions que cette question soit précisée.

Il nous semble que l'aménagement de cette avenue pourrait harmonieusement s'intégrer dans ce projet de mise en valeur d'un lieu très fréquenté de la commune.

Les Riverains et Amis de l'avenue des Ostréiculteurs.

Association loi 1901- RNA : W336007080

